



Redynamisation des Classes des Mères en Période Post Covid

Appel à consultation TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et Justification

Le Maroc a franchi des pas importants sur les voies de modernisation du secteur de la santé par le biais de plusieurs approches et stratégies bien précises, comme celles retenues dans les plans sectoriels notamment pour la période 2008-2016 et le Plan Santé 2025, lesquelles ont accordé une priorité particulière à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et à la promotion du bien-être.

Aujourd'hui, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) confirme l'investissement dans le capital humain par la consolidation des acquis des programmes de santé et les interventions préventives qui ciblent la santé de la femme et qui maximisent les résultats en matière de lutte contre les morbidités et mortalités évitables.

Parmi les interventions qui visent à renforcer cette lutte, la classe des mères constitue une excellente opportunité pour le secteur de la santé pour contribuer à promouvoir les bonnes pratiques préconisées par le NMD.

La Classe des Mères vise le changement des comportements et responsabilise les femmes sur leur propre santé ainsi que de celle de leurs nouveau-nés et de leurs enfants et contribue à renforcer le continuum des soins durant toute la période de la grossesse. Ainsi, il est démontré qu'en renforçant le continuum des soins, on augmente les chances d'améliorer la santé et le bien être des mères et des enfants en évitant les risques sur la santé.

Ce genre d'approche est d'autant plus d'actualité dans le contexte de la riposte nationale à la pandémie de COVID-19 permettant de maîtriser l'impact de la situation épidémiologique sur la santé des femmes particulièrement les plus vulnérables.

Dans cette optique, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, à travers la Direction de la Population, lance un appel à consultation pour la redynamisation de l'approche « Classes des Mères » qui est une composante de communication pour le changement de comportement. Ce dernier reste un déterminant incontournable dans le nouveau modèle des soins prénatals, révisé selon les recommandations de l'OMS et adapté au contexte Marocain dans le cadre des recommandations nationales en matière de sécurité sanitaire pour optimiser l'utilisation des moyens de communication au service des programmes de prévention.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).

2. Objectifs

Objectif général :

La présente consultation avec l'appui du bureau de l'UNFPA, est lancée dans le but de choisir un / ou des professionnel(s) ayant pour mission d'accompagner la Direction de la Population du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour la redynamisation des « Classes des Mères » en période post Covid.

Le/la consultant(e) devra faire une évaluation de la mise en place de l'approche « classes des mères », identifier des leviers d'efficacité afin de redynamiser l'approche en capitalisant sur les acquis de la gestion de la crise sanitaire pour lancer les classes des mères en post-Covid et lui donner la place qu'elle mérite dans la nouvelle vision des soins prénatals vu son incidence sur l'amélioration des indicateurs de performance relatifs à la santé maternelle et néonatale particulièrement les « 1000 premiers jours ».

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de cette assistance technique sont :

1. Etat des lieux du déploiement des classes des mères afin d'identifier les leviers d'activation en post Covid-19 ;
2. Etablir une revue documentaire (mondiale, régionale et nationale) relative à l'impact du Covid-19 sur les programmes de santé publique portant sur la santé maternelle ;
3. Définir la feuille de route à adopter pour la redynamisation des classes des mères adaptée au contexte post Covid-19.

3. Mission du (de la) consultant(e)

Le/la consultant(e) devra réaliser les activités suivantes :

1. Elaborer et valider une note méthodologique, y compris le planning de sa mission et un calendrier prévisionnel pour le dépôt des livrables.
2. Etablir les rapports synthétiques sur l'état des lieux des classes des mères et la revue documentaire.
3. Animer des ateliers de discussion pour la validation de la feuille de route de redynamisation des classes des mères.
4. Elaborer la fiche technique définissant les thématiques prioritaires adaptées au contexte national en post Covid.

4. Livrables

Le/la consultant(e) est tenu(e) de fournir au comité de suivi dans les délais prévus, les livrables suivants rédigés en langue française et arabe (sous format papier et électronique) :

Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée y compris le planning de la mission et le calendrier prévisionnel pour le dépôt des livrables.

Livrable 2 : Un Rapport synthétique sur l'état des lieux des classes des mères, contenant la revue documentaire.

Livrable 3 : Fiche technique de la version finale validée comprenant l'organisation des sessions des classes des mères en période post Covid.

6. Durée de la consultation

La durée totale de la consultation est de 20 jours/Homme, étalés sur une période de 3 mois, commençant à partir de la date de signature du contrat. Cette durée concerne le nombre total de jours de travail du ou de tous les intervenants.

7. Compétences et qualifications requises

Cette consultation s'adresse aux consultants nationaux. Le/ la consultant(e) candidat(e) devra répondre aux qualifications suivantes :

- Disposer d'un diplôme en médecine.

- Disposer d'une connaissance approfondie du système de santé marocain et des programmes de santé, en particulier les programmes de la santé de la mère et de l'enfant.
- Disposer d'une expérience probante de facilitation et d'animation des ateliers.
- Disposer d'une bonne capacité d'analyse et de rédaction en langue française.

8. Dossier de candidature

Une offre technique :

- Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation ;
- CV détaillé ;
- Calendrier d'exécution ;

Une proposition financière séparée de l'offre technique.

9. Modalités contractuelles et financières

Un contrat de ladite consultation sera établi entre l'UNFPA et le (la) consultant(e). Le paiement sera effectué, selon les modalités de l'UNFPA, dans le cadre du projet de coopération entre le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et l'UNFPA et dans le cadre du Plan de Travail Annuel PTA MSPS-UNFPA 2022.

Le paiement de la consultation sera fait après la réception et la validation des livrables selon un calendrier de facturation détaillé lors de la signature du contrat.

10. La supervision de la consultation

La consultation sera supervisée directement par la Division de la Santé Maternelle et Infantile/Direction de la Population et le Bureau de l'UNFPA-Rabat.

Les livrables doivent être validés dans un atelier de restitution auquel assisteront les parties prenantes et tout autre intervenant ou structure dont la présence est jugée utile par la Direction de la Population.

11. L'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera par une commission constituée par des représentants du Ministère de la Santé et de l'UNFPA et se déroulera en deux étapes :

1. L'évaluation de l'offre technique.
2. L'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

1. La valeur technique de l'offre (note sur 100, pondération 70%).
2. L'offre financière (note sur 100, pondération 30%).

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par e-mail à l'adresse mail indiquée dans le CV, l'invitant à se présenter pour engager les procédures de consultation.

a. Analyse technique comparative des offres

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres selon le barème suivant :

Critères	Note
Profil, formation et diplômes	20
Expériences confirmées en lien avec la consultation	20
Pertinence de la note méthodologique	60
Total	100

- Important :** Seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu :
- Une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).
 - Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.

b. Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

La note sera calculée au moyen de la formule suivante : $F=100 \cdot P \text{ min}/P$

(P : Prix de l'offre et Prix min : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant).

c. Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat/e seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique ;
- 30% pour l'offre financière.

La note totale pondérée « N » permettant de classer les candidatures et retenir la mieux disant est : $N=0,7 \cdot T+0,3 \cdot F$.

Les candidatures seront classées en fonction du total pondéré « N ».

12. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **05 Mai 2022**, à 23h00 GMT, aux adresses suivantes :

elakel@unfpa.org en mettant en copie (Cc) jazouli@unfpa.org

Important :

Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.

L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :

N°9-Classe mères/MSPS/UNFPA/2022/offre technique

L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :

N°9-Classe mères /MSPS/UNFPA/2022/offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.

DS
SE